

OPH : des permanences pour aider les locataires

à compter du mercredi 8 février, le Centre Intercommunal d'Action Sociale, accueille un nouveau partenaire : l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège.

Vous avez une question sur le règlement de votre loyer ? Un problème technique ? Des difficultés financières ou de voisinage ? Une demande de logement à faire ? À compter du mercredi 8 février, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), situé à l'espace Mendès-France (près du centre de secours), accueille un nouveau partenaire : l'Office Public de l'Habitat de l'Ariège (OPH). Des permanences à destination des usagers seront organisées chaque mercredi des semaines paires, de 9 h 30 à 12 heures, sur rendez-vous. Delphine Tubau, conseillère sociale et familiale, recevra les locataires, Nadège Van Assche, chargée de clientèle, se tiendra à disposition des futurs demandeurs de logements.

Depuis 2020, l'OPH de l'Ariège



Delphine Tubau, conseillère sociale et familiale, et Nadège Van Assche, chargée de clientèle, tiendront les permanences au CIAS. / DDM.

Depuis 2020, l'OPH de l'Ariège déploie sur l'ensemble du département des points services accueil.

déploie sur l'ensemble du département des points services accueil. En premier lieu à Tarascon-sur-Ariège, puis à Saint-Girons, à Pamiers et désormais à Lavelanet.

Chacun, qu'il soit déjà locataire de l'OPH ou demandeur de logement, peut venir rencontrer les

collaborateurs de la structure afin d'obtenir des informations sur une demande de logement en cours, faire une nouvelle demande, signaler un changement de situation, faire part d'une difficulté financière ponctuelle, d'un trouble de voisinage, d'un désordre locatif, ou encore obtenir un accompagnement personnalisé.

Pour plus de renseignements : 05 61 02 30 00, ou se rendant directement dans les locaux du CIAS.

SALL
M.-C

LA GU
ASTÉR
LIEU. A

SALL

LA FAN
LE CLA

ESPA
POIX

LAST D
TOVE. A

De
cor
de j

Vous
resse
local
profit
teurs
rése
mati
ven
pon
« La
du M
Vou
pho
Env
tiva
pecl
Vou
loca
ce ti
Cet
proc
qui